

Dossier certifié conforme par le Président et annexé à la présente délibération du Grand Anney du 19 décembre 2024 arrêtant l'élaboration du PLUI HMB.

La Présidente,

Frédérique LARDET.

Echelle 1:40 000	PROCÉDURES		
	Elaboration du PLUI-HMB arrêté le		
	Modification	Modification simplifiée	Révision

Fond cadastral - Diffusion RGD 73-74 - janvier 2023

- Mixité sociale
- Secteur B1. 40% de logements de type PLS/PLUS/PLAI

Secteur B2. 30% de logements de type BRS

Secteur B3. 50% de logements sociaux pérennes de type PLS/PLUS/PLAI/BRS

Pour toute création de logements, y compris en réhabilitation

Secteur B4. 40% de logements sociaux pérennes de type PLS/PLUS/PLAI/BRS

Pour toute création de logements, y compris en réhabilitation

Secteur B5. 40% de logements sociaux pérennes de type PLS/PLUS/PLAI/BRS

Uniquement pour la création de logements par construction neuve

Secteur B6. 30% de logements sociaux pérennes de type PLS/PLUS/PLAI/BRS

Pour toute création de logements, y compris en réhabilitation

Secteur B7. 30% de logements sociaux pérennes de type PLS/PLUS/PLAI/BRS

Uniquement pour la création de logements par construction neuve

Secteur B8. 30% de logements sociaux pérennes de type PLS/PLUS/PLAI/BRS

Pour toute création de logements, y compris en réhabilitation

Secteur B9. 30% de logements sociaux pérennes de type PLS/PLUS/PLAI/BRS

Uniquement pour la création de logements par construction neuve

Zonage

Limites de zones

Bâti

- bâti dur
- bâti léger

